

## Règles de vie 2024-2025

### 1. Je respecte les élèves et les adultes dans mes paroles et mes gestes.

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Exemples de comportements attendus : | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Je m'adresse aux adultes par madame ou monsieur.</li> <li>❖ J'utilise un langage convenable.</li> <li>❖ Je circule en silence dans les corridors durant les heures de cours.</li> </ul> |
|--------------------------------------|--|

### 2. Je pose des gestes sécuritaires.

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Exemples de comportements attendus : | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Je marche dans l'école.</li> <li>❖ J'attache mes souliers.</li> <li>❖ Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.</li> </ul> |
|--------------------------------------|---|

### 3. Je prends soin du matériel et de l'environnement.

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Exemples de comportements attendus : | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Je garde mon environnement propre (locaux, cour, corridors, toilettes.)</li> <li>❖ Je remets l'objet utilisé dans le même état que lorsque je l'ai pris.</li> <li>❖ Je dispose de mes déchets selon les normes (poubelle, recyclage, compost).</li> </ul> |
|--------------------------------------|--|

- Les attitudes et les comportements attendus doivent être adoptés en toute circonstance par l'élève (sorties éducatives, activités parascolaires, voyage, etc.).
- Les gestes et les échanges interdits (violence physique, verbale, etc.) le sont en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Le personnel de l'école primaire du Bon-Pasteur, dans ses interventions, tient compte de la gravité des actes répréhensibles (violence et/ou intimidation) se mesurant par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et les effets sur la/les victimes.

Dans le cas d'un non-respect à ces règles, votre enfant pourrait recevoir un **avis d'intervention** (manquement mineur ou majeur).

### APPAREILS ÉLECTRONIQUES



Tous les appareils électroniques **SONT INTERDITS**. Par appareils électroniques, nous désignons MP3, cellulaire, téléphone intelligent, iPod, iPad, tablette numérique, montre intelligente et tout autre objet capable de faire une capture vocale et/ou visuelle et de la diffuser.

Tous les jeux et/ou jouets de la maison sont également interdits sauf pour une activité spéciale et planifiée par un membre du personnel. Un message sera transmis aux parents par le responsable de l'activité confirmant l'autorisation d'apporter un objet de la maison.

**POLITIQUE DU CSS DE PORTNEUF POUR UNE SAINNE  
ALIMENTATION ET  
UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF.**

**Collations suggérées**

Fruits et légumes frais, fromage nature, yogourt (tous les formats), jus de légumes, compote de fruits.

\*Pour faciliter la consommation de la collation en classe, merci de placer les aliments déjà coupés dans des contenants faciles à ouvrir par votre enfant.



**Allergies**

Compte tenu des allergies de certains enfants, **IL EST STRICTEMENT DÉFENDU** d'apporter en tout temps: **amandes, divers mélanges de noix, produits contenant : arachides, beurre d'arachides ou sésame.**

**CODE VESTIMENTAIRE**

Les élèves doivent se présenter à l'école vêtus de façon propre et décente en référence au thermomètre vestimentaire ci-dessous. La version électronique sera disponible sur notre site Internet pour référence.

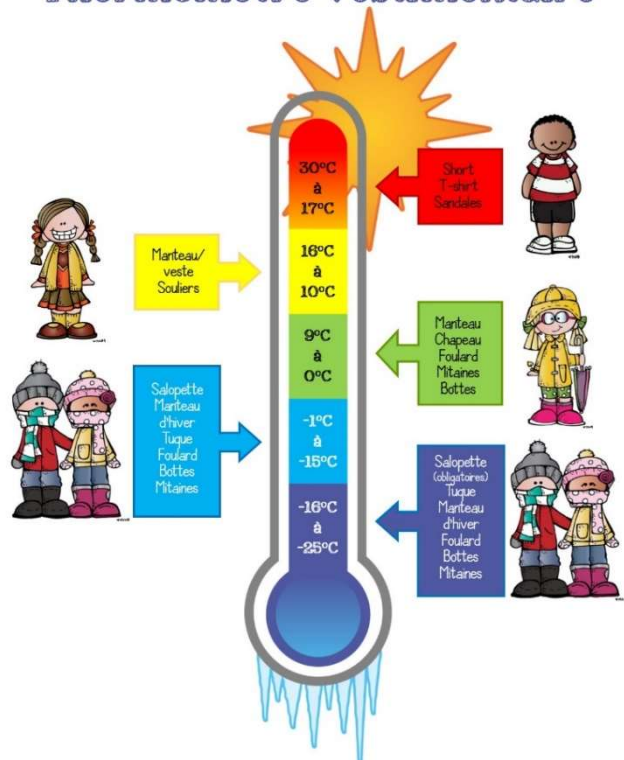
- **LES SHORTS ET LES ROBES D'ÉTÉ** sont permis **entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre** et ce, peu importe la température.

**JE CHOISIS DES VÊTEMENTS QUI CACHENT ... ET ADAPTÉS À LA TEMPÉRATURE (EN RÉFÉRENCE)**

**JE CHANGE MES CHAUSSURES**

- **LES SANDALES** attachées avec une sangle sont permises (mais pas de type « gougounes de plage »).
- **TOUS LES ÉLÈVES** doivent avoir une veste ou un manteau disponible à leur crochet l'utiliser selon la température

Thermomètre vestimentaire





# CONTRAT D'ENGAGEMENT

(Partie à retourner à l'école dans les plus brefs délais suite à la réception du document)

J'atteste avoir lu et bien compris les règles de vie de l'École primaire du Bon-Pasteur.

Moi, \_\_\_\_\_, **je m'engage** à les respecter en tout temps et à assumer les conséquences liées à mon comportement.  
(Nom de l'enfant)

En tant que parent de \_\_\_\_\_, **je m'engage** à soutenir les valeurs de l'École primaire du Bon-Pasteur et à assurer un suivi approprié aux efforts déployés par mon enfant ou à tout manquement.  
(Nom de l'enfant)

Signé à Cap-Santé, le \_\_\_\_\_ de l'année 20\_\_\_\_\_.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_